

Création du CPF

Salariés
Entre 2004 et 2015,
cotisations vers le DIF
pour les droits à la
formation

**En 2018, création du
CPF.** Les salariés ont
jusqu'au 31/07/2021
pour transférer leurs
droits vers ce compte

Existence du FAF

Micro-Entrepreneurs
À compter de 2018, vos
cotisations vont à la fois
vers le CPF et le FAF de
rattachement.

**Quel que soit le statut, tous les travailleurs
cotisent au CPF. Les micro-entrepreneurs
ont la particularité de cotiser à la fois au
CPF et au FAF dont ils relèvent.**

Fonctionnement du CPF

Pour que le CPF soit automatiquement alimenté, le micro-entrepreneur doit payer, en déclarant son CA, la CFP. Le CPF est alors abondé de la somme maximale de 500 € par année civile pleine.

En cas de multi-activités (salarié et ME) les droits se cumulent mais ne peuvent pas excéder la somme de 500 €

**Montant maximal de la cagnotte ainsi
constituée : 5 000 €**

Fonctionnement du FAF

En déclarant son CA, le micro-entrepreneur paye à la fois des cotisations sociales, mais également ce que l'on appelle la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP). Le taux varie en fonction de l'activité exercée : 0,10 %, 0,20 % ou 0,30 %. Cette cotisation va permettre de créer des droits vers le FAF, mais également vers le CPF. Le FAF auquel est rattaché le micro-entrepreneur dépend de son activité :

- **FAFCEA** s'il est artisan, immatriculé au RM, géré par la CMA
- **AGEFICE** s'il est commerçant ou prestataire de services, relevant de la CCI
- **FIFPL** s'il est PL NR relevant de l'URSSAF ou de la CIPAV

Le Micro-Entrepreneur a le choix d'utiliser soit le CPF, soit le FAF, soit les deux !

Comment utiliser votre Compte Personnel Formation (CPF) ?

- Le micro-entrepreneur commence par consulter ses droits CPF,
- Il choisit ensuite sa formation dans la base de données des formations disponibles
- Il dépose ensuite une demande d'inscription via son espace personnel
- Dès que la demande est acceptée, il valide son inscription
- **Dans les 3 jours qui suivent la fin de la formation, il indique dans son espace personnel avoir terminé cette session,**

Comment utiliser votre Fonds d'Assurance Formation (FAF) ?

Sous réserve d'avoir cotisé au moins un euro au cours de l'année civile précédente, le micro-entrepreneur peut obtenir une aide allant de 600 € à 2100 € (pour 2022) au cours de l'année civile suivante.

- La demande de financement doit être faite **au moins 1 mois avant le début de la formation.**
- La demande se fait soit en ligne, soit avec un dossier transmis au FAF. Elle s'accompagne obligatoirement de l'attestation CFP **mentionnant au moins 1 euro de droit et le nom du FAF sollicité.**
- Le micro-entrepreneur avance les fonds pour régler la formation suivi. Il reçoit en contrepartie, **la facture acquittée, l'attestation de présence et la feuille d'émargement.**
- Il transmet ces documents au FAF pour obtenir le remboursement (sous 2 ou 3 mois en moyenne)